

LES PAROLES DE LA CONSÉCRATION DANS LES ANAPHORES SYRIENNES

Les vieux liturgistes, Renaudot, Assemani et d'autres encore, ont observé des anomalies dans les paroles de la consécration de certaines anaphores en usage chez les Syriens et chez les Maronites. Il s'en faut cependant que le fait lui-même ait été exposé dans toute son étendue, ce qui a empêché également d'apprécier à leur juste valeur les lacunes et les irrégularités de l'anaphore syrienne. Que le problème ait quelque importance on s'en convaincra si on se rappelle que les censeurs latins de la première édition du missel maronite (1592/94) surpris de ces anomalies ont exigé et obtenu qu'au lieu des formules de consécration variant avec chaque anaphore, parmi lesquelles d'ailleurs plusieurs étaient tout-à-fait correctes, on imprimât, comme formule unique pour toutes les anaphores, la formule du missel romain traduite en syriaque⁽¹⁾.

Nous exposerons donc d'abord le fait, en commençant par l'anaphore de Thomas qui présente un cas typique pour la tradition manuscrite des anaphores syriennes; puis nous passerons en revue les autres anaphores, examinant en même temps si, pour expliquer les lacunes, il y a lieu de recourir à une erreur des copistes; enfin les autres explications que l'on peut tenter pour solutionner notre problème, seront exposées brièvement.

I. L'anaphore de Thomas.

Cette anaphore attribuée à Thomas l'apôtre, à Thomas de Harquel ou à Thomas de Germanicia⁽²⁾ est conservée en

⁽¹⁾ P. DIB, *Étude sur la liturgie maronite*. Paris 1919, p. 35 sq.

⁽²⁾ Pour cette anaphore et pour toutes les autres, les informations bibliographiques sont réunies dans J. M. HANSENS S. I., *Institutiones liturgicae de ritibus orient.* T. III De Missa. Pars altera. Romae, 1932, pp. 598-615.

Europe dans 11 manuscrits⁽⁴⁾. Les paroles de la consécration se présentent sous quatre formes différentes.

a) Voici un manuscrit, *Mingana 515* de l'année 1808 (folio 106) donnant un texte qui certainement n'est pas original puisque c'est celui de l'*anaphore de S. Jacques*:

Accipite, manducate ex eo; hoc est corpus meum quod pro vobis et pro multis frangitur et datur in remissionem debitorum et in veniam peccatorum et in vitam aeternam. Similiter... Accipite, bibite ex eo vos omnes; hic est sanguis meus testamenti novi qui pro vobis et pro multis effunditur et datur in remissionem debitorum, in veniam peccatorum et in vitam aeternam.

b) Deux autres manuscrits, *Vat. Syr. 29* de l'année 1539 (fol. 88) et *Borg. Syr. 56* de l'année 1677 (fol. 18) présentent ce texte:

...accepit panem in manus suas sanctas et benedixit ac sanctificavit et fregit et dedit apostolis suis et dixit: Accipite, manducate ex eo vos omnes in remissionem peccatorum, in vitam aeternam. Populus: Amen. Sacerdos: Similiter et calicem quem miscuit ex vino et aqua, benedixit ac sanctificavit et dedit apostolis sanctis et dixit: Accipite, bibite ex eo vos omnes in remissionem debitorum et in vitam aeternam. Populus: Amen. Sacerdos: Et cum haec acceperitis, credite et affirmate quod corpus meum manducatis et sanguinem meum bibitis in memoriam mortis meae donec veniam.

Observons que les mots *ceci est mon corps, ceci est mon sang*, manquent, quoiqu'ils soient évoqués dans la dernière phrase de la formule; ensuite, que la formule de consécration du pain est séparée, comme d'ordinaire, de la formule de consécration du calice.

c) Le ms. *Borg. syr. 159* de l'année 1247 (fol. 161) est seul à offrir le texte suivant:

⁽⁴⁾ Préparant une édition de cette anaphore nous avons pu examiner ces manuscrits. — Nous croyons pouvoir nous contenter dans cet article de la traduction latine des textes liturgiques et nous dispenser de faire les frais de l'impression du texte syriaque, vu que l'Institut Oriental a formé le projet d'éditer un *Corpus des anaphores syriennes*.

...acceptit panem in manus suas et benedixit ac sanctificavit et dedit apostolis suis dicens: Accipite, utimini, et ita facite, in remissionem peccatorum et in vitam aeternam. Sacerdos: Similiter et calicem quem miscuit ex vino et aqua, accepit et benedixit ac sanctificavit et dedit apostolis suis sanctis et dixit: Accipite, bibite ex eo vos omnes, et tradite in me credentibus, in remissionem peccatorum et in vitam aeternam. Populus: Amen. Sacerdos: Et cum haec acceperitis, credite... (ut supra).

Cette formule diffère notablement de la précédente: nous attirons spécialement l'attention sur les paroles de la consécration du pain *accipite, utimini et ita facite*.

d) La quatrième forme est conservée dans tous les autres manuscrits: Br. Mus. 263 (a. 1218; fol. 18), Berlin 151 (a. 1280; f. 12), Br. Mus. 273 (a. 1347; f. 38 b), Vat. Syr. 33 (a. 1467; f. 61), Paris 76 (a. 1596; f. 55), Mingana 391 (c. 1600; f. 48 b), Ming. 563 (a. 1931, f. 154). Voici la traduction de Renaudot faite sur le ms. de Paris:

...acceptit panem et vinum, benedixit, sanctificavit, fregit, dedit-que apostolis suis dicens: accipite, utimini, et ita facite. Et cum haec acceperitis, credite... (ut supra).

La consécration du pain et du vin est ramassée dans une formule unique, *accipit panem et vinum*; et conséquemment l'auteur de l'anaphore évitant les verbes « manger » et « boire » a choisi un mot à sens plus général: *utimini*, servez-vous. Ce choix s'explique aisément dans ce contexte, mais ne s'explique nullement dans la formule précédente où le *utimini* ne figure qu'à la consécration du pain; c'est que le Borg. 159 opéra un dédoublement de la formule conservant la formule primitive pour la seule consécration du pain. La forme originelle est donc bien celle donnée en dernier lieu. La correction fut poursuivie plus tard, et dans la deuxième manière la formule usuelle réapparaît aussi pour la consécration du pain. Cependant les paroles consécatoires manquaient toujours; finalement à la formule authentique on substitua celle de l'anaphore de S. Jacques. La comparaison entre les quatre formes ne peut donc laisser de doute au sujet du processus de transformation qu'a subi l'anaphore de Thomas.

Mais Renaudot dans son commentaire à cette anaphore écrivait: « Si plures illius Liturgiae Codices habuissemus, fortasse alia lectio in aliis reperta fuisset, cum librariorum culpâ ommissa potius videantur verba Christi sacramentalia quam pravo consilio ex falsa suppositione opinionis de Invocatione Spiritus sancti, de qua Syri aut reliqui Orientales numquam cogitaverunt »⁽¹⁾. Si donc il avait connu d'autres manuscrits, Renaudot aurait été forcé de reconnaître que le ms. de Paris qu'il traduisait, contenait la leçon authentique. Pour expliquer l'omission des paroles sacramentelles, on peut se refuser de recourir à la théorie de l'épiclèse, mais il n'est pas permis non plus d'admettre une faute de copiste: l'âge des manuscrits présentant l'omission ainsi que leur tradition non interrompue s'y oppose absolument.

II. Les anomalies d'autres anaphores.

1. Nous pouvons distinguer cinq espèces d'anomalies.

La première se fait remarquer par *le manque total des paroles sacramentelles*: Ceci est mon corps, ceci est mon sang.

a) Et d'abord dans une formule syncopée: l'anaphore de *Thomas*, comme nous venons de le voir; également l'anaphore de *Jean X bar Šušan*, patriarche d'Antioche (mort en 1072). Texte du ms. du Br. Mus. 272 (13/14 s.) fol. 96 b:

...panem communem et vinum quem miscuit temperate cum aqua, accepit in manus suas divinas, benedixit ac sanctificavit et fregit et distribuit turbae duodenae dicens: Accipite, utimini. Et quando ex eis manducaveritis et biberitis, credite quod corpus meum [in vitam aeternam]⁽²⁾ et sanguis meus sunt quae pro salute mundi do vobis; et sint vobis et per vos universo mundo, in memoriam sepulturae meae et resurrectionis meae donec veniam.

On remarquera la grande similitude de cette formule avec celle de l'anaphore de Thomas. Dans la dernière phrase il est

⁽¹⁾ E. RENAUDOT, *Liturgiarum orientalium collectio*, t. II. Paris 1726, p. 390.

⁽²⁾ Ces mots qui interrompent le cours régulier de la phrase, portent dans le manuscrit des traces de correction.

ordonné explicitement de croire non pas qu'on mange le corps et qu'on boit le sang du Christ, mais que cela *est* son corps et son sang.

Avons-nous dans ce manuscrit le texte primitif? En effet, les mots « fregit et distribuit » s'appliquent mal au pain et au vin pris ensemble. De quatre autres manuscrits que j'ai vus, deux donnent la formule du missel maronite imprimé: Paris 78 (16^e s.; fol. 147 b) et Borg. syr. 37 (a. 1674; fol. 34); deux autres ont une formule dédoublée qui dans chacune de ses parties contient les paroles sacramentelles: Cambr. add. 2887 (a. 1843; f. 116a) et Vat. Syr. 434 (a. 1541; fol. 163 b); mais ce dernier manuscrit n'a aucune valeur au point de vue traditionnel; il est un parfait exemple de la manière dont on usait au XVI^e siècle pour corriger les formules suspectes; aussi une main a pu écrire à la première page de cet exemplaire: « Hic liber est missale Maronit. et nihil continet contra fidem ».

On peut consulter encore 5 autres manuscrits⁽¹⁾: le Br. Mus. 274 (14 s.) qui probablement ne prouvera rien parce qu'il est très lacuneux; ensuite Dublin Trin. Coll. 1510 et Mingana 515, 527 et 563⁽²⁾.

b) Le même manque total s'observe dans les formules séparées du pain et du vin dans cinq anaphores.

Celle de *S. Pierre 2^e*. Ms. de Berlin 153 (17 s.; fol. 61 b):

...panem accepit in manus suas et benedixit ac sanctificavit, fregit et dedit coetui apostolorum et dixit: Accipite, manducate ex eo in remissionem peccatorum et in vitam aeternam. Populus: Amen. Sacerdos: Similiter et calicem quem miscuit ex vino et aqua, benedixit ac sanctificavit et dixit: Accipite, bibite ex eo vos omnes in remissionem peccatorum et in vitam aeternam.

(1) Le ms. de Leiden 2352 ne contient pas l'anaphore de Jean X bar Šušan (cf. A. BAUMSTARK, *Gesch. d. syr. Literatur*, p. 292 n. 6) mais celle de Jean a Sedris.

(2) Il existe encore une autre anaphore ayant la formule syncopée, celle d'Ignace Behnam, patr. d'Antioche, mais elle contient les paroles sacramentelles, au moins dans le seul manuscrit connu, le Vat. Syr. 33 (a. 1467; fol. 45 b): ...dicens: Accipite, utimini eis omnes; hoc meum est corpus et sanguis quae... Le ms. Cambr. add. 2887, 26^e (cf. BAUMSTARK o. c. p. 327 n. 8) ne contient pas cette anaphore mais celle d'Ignace le Jeune, maphrien.

Sauf quelques variantes sans importance ce texte est reproduit dans Vat. Syr. 25 (f. 234), Vat. Syr. 29 (f. 26 b), Vat. Syr. 35 (f. 84 b), Vat. Syr. 36 (f. 16), Borg. Syr. 156 (f. 37), Paris 74 (f. 97 b), Paris 75 (f. 58 a), Br. Mus. add. 7180 (f. 21).

On trouve la formule du missel maronite imprimé dans Vat. Syr. 448 et Borg. Syr. 37, aussi dans Paris 86 qui est écrit de la main de Renaudot. Dans le Paris 78 l'ancien folio 65 fut arraché et à sa place on colla (la chose se voit très bien) un nouveau folio qui contient la formule de consécration de l'anaphore de S. Jacques; le début du folio 66 contient la finale de l'ancien formulaire barrée au crayon rouge.

Plusieurs manuscrits donnent les paroles sacramentelles, les intercalant après « manducate ex eo » et « bibite ex eo omnes »; ainsi Vat. Syr. 431 (f. 55), Vat. Syr. 434 (f. 72), Borg. Syr. 50 (f. 36 b), Borg. Syr. 58 (p. 151). Plus curieuse est l'addition de ces mêmes paroles dans la marge du ms. Paris 73 (f. 71 a) et avant le mot « Accipite » dans Vat. Syr. 31 (f. 48 a). Citons encore le Paris 79 (f. 69) avec une formule voisine de celle de l'anaphore de S. Jacques et le Paris 80 (f. 76 a) qui présente une formule passablement contournée, et l'on sera convaincu que ce sont là évidemment des corrections apportées à la formule primitive. Les paroles consécratoires manquent aussi dans le ms. malabare traduit par Howard⁽⁴⁾.

L'anaphore de *Moïse bar Kepha 2^e*. Ms. du Br. Mus. 273 (a. 1347; f. 47 b):

...accepit panem et gratias egit, benedixit, sanctificavit, fregit et dedit discipulis suis dicens: Accipite, manducate ex eo in remissionem peccatorum et in vitam aeternam. Populus: Amen. Sacerdos: Et calicem de proventu vitis, postquam caenavit, accepit miscens cum aqua et gratias egit, benedixit, sanctificavit et gustavit ac dedit discipulis suis et apostolis sanctis: Accipite, bibite ex eo vos omnes in remissionem peccatorum et in vitam aeternam.

Parmi les autres manuscrits contenant une anaphore sous le nom de Moïse bar Kepha, y en a-t-il qui donnent l'anaphore en question? Les catalogues, qui en parlent, réfèrent

(4) G. B. HOWARD, *The Christians of St. Thomas and their liturgies*. Oxford 1864, p. 271.

cinq fois sur huit à l'anaphore traduite par Renaudot; or, celle-ci est différente de celle que nous venons de rapporter.

L'anaphore de *Cyrille de Hah* qui vécut au 14^e siècle. Ms. de Berlin 152 (15^e ou 14^e s.; f. 250 b):

...panem communem in manus suas, quae saecula creaverunt, accepit et corpori suo carneo quod est a Maria Genitrice Dei, eum coniunxit et ita eum convertit; et gratias egit et benedixit ac sanctificavit et fregit ac manducavit et coetui apostolico discipulorum suorum dedit et dixit: Manducate ex eo; hoc procurabit vobis remissionem debitorum ac peccatorum et vitam aeternam et etiam multis qui in me credunt, in aeternum... Et etiam calicem quem miscuit temperate e vino de vitibus uvarum et ex aqua, accepit et gratias egit et benedixit, sanctificavit et bibit et coetui apostolico discipulorum suorum dedit et dixit: Accipite, bibite ex eo vos omnes; hoc, quando biberitis, procurabit vobis remissionem debitorum ac peccatorum et vitam aeternam et etiam multis qui in me credunt, in aeternum.

Le ms. de Cambridge add. 2887 (f. 155 b) a le même texte. On pourrait encore examiner le ms. Mingana 563.

L'anaphore d'*Ignace le Jeune*, maphrien. Ms. de Cambridge add. 2887 (f. 122 a):

...accepit panem in manus suas purissimas, gratias agens benedixit ac sanctificavit et fregit et dedit coetui discipulorum et per eos omnibus fidelibus et dixit: Manducate corpus meum et iustificemini pro gustatione arboris, in remissionem iniquitatum vestrarum. Amen. Similiter et calicem miscuit ex proventu vitis et accepit ac gratias egit et benedixit ac signavit et dixit: Bibite calicem hunc (factum) ex vino et aqua, signum fluxus salutaris qui e latere vitae super crucem effusus est propter remissionem peccatorum omnium. Amen.

De cette anaphore je ne connais pas d'autre manuscrit. L'anaphore de *Basile Abd al-Gani*, composée en 1394. Ms. de Cambridge add. 2887 (f. 56):

...accipiens panem in manus suas sanctas, ei benedixit et sanctificavit eum ac fregit atque manducavit ex eo ante eos et habuit partem in corpore suo simul cum eis; coram familiaribus suis conservavit seipsum et pretium salutis statuit seipsum, et in eo quod ipse

primus manducavit illud (corpus), magis confirmavit eos in fide; et testificatus est et protestatus est et monstravit clare et dixit: Ecce ego sanctifico meipsum ut manducantes me sanctificentur vere, in aeternum. Populus: Amen. Sacerdos: Et deinde eodem modo revelavit potestatem suam practice et tradidit testamentum novum in sanguine suo novo quodam more; et dedit fidem eis in mysterio suo et monstravit eis modum benedictionis et sanctificationis eius ut magister. Similiter et calicem vitae accepit eique benedixit et sanctificavit eum et tunc ipse primus gustavit eum et ut cum sollicitudine bibant eum, familiaribus suis tradidit eum atque in pactum remissionis peccatorum eorum dedit eum, et in possessionem vitae fidei eorum pignore dedit illum, in aeternum. Populus: Amen.

De cette anaphore dans laquelle le développement littéraire fait oublier les paroles sacramentelles, je connais encore deux manuscrits: Mingana 254 (de l'an 1600 environ) et Jérusalem, couvent de S. Marc 94 (a. 1610/11).

c) Les paroles sacramentelles manquent dans la seule consécration du pain dans une anaphore, celle d'*Abraham* surnommé le Chasseur qui vécut avant le 14^e siècle. Ms. de Berlin 151 (cette partie du ms. est du 17^e ou du 18^e s.; f. 40 a):

...panem accepisti in manus tuas sanctas et Patri gratias egisti et benedixisti ac sanctificasti et fregisti et dedisti discipulis tuis et dixisti: Viatica sint vobis in vitam aeternam. Amen.

Le ms. de Cambridge add. 2887 (f. 89 a) et celui du Br. Mus. or. 2294 (f. 100) rapportent le même texte. On peut consulter encore Ming. 515 et 563.

d) Dans la seule consécration du calice les paroles sacramentelles font défaut dans deux anaphores.

Celle de *Matthieu le Pasteur*. Ms. du Br. Mus. 272 (13/14^e s.; f. 83 b):

Eodem autem modo et calicem vitae quem miscuit temperate de proventu vitis et aqua, accepit et gratias egit, benedixit, sanctificavit et deinde filiis mysteria sua dedit, et ut bibant ex eo omnes praecepit et quod salus est in eo bibentibus illum declaravit, quando cum pura conscientia utuntur eo, in remissionem debitorum et veniam peccatorum et vitam aeternam.

Le même texte se retrouve dans Berlin 151 (f. 36 a), Paris 72 (f. 89 b), Paris 73 (f. 64 a), Paris 78 (f. 138 b): ici d'autant plus étonnant que d'autres anaphores de ce ms. sont corrigées, Paris 81 (f. 74 b), Vat. Syr. 25 (f. 264 a), Vat. Syr. 29 (f. 91 b), Vat. Syr. 31 (f. 77 b), Vat. Syr. 35 (f. 96 a), Barb. or. 29 (f. 20 a), Borg. Syr. 156 (f. 100).

La formule maronite se rencontre dans Borg. Syr. 37 et Vat. Syr. 293 qui sont deux missels copiés du missel imprimé. Mais Renaudot en écrivant le ms. Paris 86 (f. 44 a) substitua à la formule primitive la formule de l'anaphore de S. Jacques. Dans le Vat. Syr. 434 la correction est nettement marquée par un signe après le mot « praecepit » qui renvoie à cette note marginale: « dicens: hic est sanguis meus ».

Renaudot pour expliquer la lacune disait: « Hanc porro difficultatem resolvere ex comparatione exemplariorum non est facile, et quod rarissima sunt et quod tanta est scriptorum imperitia ut quemcumque codicem nanciscantur, eum describant, iudicio nullo, diligentia mediocri » (o. c. p. 354). Renaudot n'est pas tendre pour les copistes, mais il se trompe assurément lorsqu'il croit que de cette anaphore il n'existe que peu de manuscrits: les bibliothèques d'Europe et du Proche Orient en possèdent aujourd'hui au moins 34.

Que la lacune soit dans la ligne de la tradition, c'est prouvé encore par un petit missel jacobite imprimé à Pampacoda, au Malabar, en 1886 édité d'après un manuscrit appartenant au patriarche jacobite de Syrie ⁽⁴⁾.

L'anaphore de *Jean de Haran*, évêque en 1221. Ms. de Paris 81 (16^e s.; f. 14 b):

Similiter et calicem accepit et benedixit ac dedit discipulis suis et dixit: Accipite, bibite ex eo vos omnes in remissionem debitorum et veniam peccatorum et vitam novam aeternam.

Ce texte lacuneux se trouve aussi dans Vat. Syr. 25 (f. 269) quoi qu'en dise Assemani ⁽⁵⁾, dans Vat. Syr. 36 (f. 22 a) et dans Br. Mus. or. 2293 (f. 55 b).

⁽⁴⁾ Ce missel, qui doit être très rare, se trouve à la Bibliothèque Vaticane. Il contient les anaphores de S. Jacques, de Denys bar Salibi, d'Eustathe, de Matthieu le Pasteur et de Jules, pape de Rome.

⁽⁵⁾ ST. EV. ASSEMANI, *Bibliothecae apostol. vaticanae... Catalogus*, t. II. Romae 1758, p. 242.

La formule maronite se rencontre dans Paris 78 (f. 130), Vat. Syr. 414 et 448. Mais il y a au moins trois mss. qui offrent une formule complète; malheureusement elle est assez différente dans chacune d'elles et donc il est permis de croire qu'on a affaire à des corrections. Le Paris 75 (cfr. Renaudot) dit: « Hic est sanguis meus »; le Vat. Syr. 29 (f. 31): « Hic est calix sanguinis mei »; et le Vat. Syr. 434 (f. 163 b): « Hic sanguis testamenti novi est ». On pourra en appeler encore au témoignage des mss. Cambr. add. 2283, 2937, Oxford 67, Ming. 515, 563, et, si possible, aux mss. de Jérusalem et de Damas, si l'on veut acquérir pleine certitude sur la teneur du texte original.

2. Une deuxième espèce d'anomalie consiste à remplacer dans la formule de consécration *le verbe « est »* par un autre verbe, ce qui enlève à cette formule sa force sacramentelle. Ce cas se présente dans trois anaphores qui sont très répandues.

Les anaphores de *Denys bar Salibi 1^e et 2^e*. Ces deux anaphores assez proches l'une de l'autre ne diffèrent guère quant au passage qui nous occupe. Ms. du Br. Mus. 264 (a. 1230; f. 104 b):

...panem ipse accepit, benedixit, fregit atque corpus suum sanctum *vocavit* illum in vitam aeternam sumentibus illud. Et calicem quem miscuit e vino et aqua, et benedixit ac sanctificavit atque (in) sanguinem suum honorabilem *perfectit* in vitam aeternam sumentibus eum.

Ce texte se retrouve dans Vat. Syr. 25 (f. 278), Vat. Syr. 29 (f. 29 a), Vat. Syr. 35 (f. 105), Vat. Syr. 36 (f. 26 b), Barb. Or. 29 (f. 15 a), Borg. Syr. 156 (f. 109 b), Borg. Syr. 159 (f. 181 b), Cambr. add. 2887 (f. 125 a), Paris 72 (f. 63 b), Paris 73 (f. 58 b), Paris 75 (f. 110 b), Paris 78 (f. 122 b), Paris 79 (f. 78 a), Paris 81 (f. 23 a), Paris 82 (f. 82 a).

Comme toujours le Vat. Syr. 448 et le Borg. Syr. 37 ont la formule maronite. Des corrections, faites de manière différente, se voient dans trois mss.: Vat. Syr. 31 (f. 63 a) ajoute après le mot « vocavit »: « et dixit: hoc est corpus meum; accipite, manducate ex eo in remissionem debitorum et in vitam

aeternam »; et après le mot « perfectit »: « et dixit: hic est sanguis meus; accipite, bibite ex eo in remissionem debitorum et in vitam aeternam ». Le Vat. Syr. 434 (f. 100) ajoute aux mêmes endroits: « dicens apostolis suis sanctis: accipite, manducate ex eo: hoc est corpus meum quod pro vobis et pro multis frangitur et datur in remissionem debitorum et veniam peccatorum et vitam aeternam sumentibus illud ». Et dans la formule du calice: « dicens apostolis suis sanctis: accipite, bibite ex eo omnes; hic est sanguis meus novi testamenti qui pro vobis et pro multis effunditur et datur etc. ut supra ». Le Paris 80 (f. 69 b) ajoute aux mêmes endroits: « et dixit coetui discipulorum suorum: accipite, manducate ex eo omnes; hoc est corpus meum quod pro vobis et pro multis frangitur et datur in remissionem debitorum et in vitam aeternam sumentibus illud ». Et pour le calice: « et dedit illum apostolis dicens: accipite, bibite ex eo omnes; hic est sanguis meus qui pro vobis et pro multis effunditur et datur in remissionem peccatorum et in vitam aeternam sumentibus illum ». C'est ce dernier texte que Renaudot a transcrit pour le ms. de Paris 86 (f. 95) qui est de sa main.

Le ms. jacobite malabare traduit par Howard⁽¹⁾ et le missel jacobite malabare imprimé en 1886 ont le texte sans additions. D'autres mss. de Londres, Cambridge, Leiden et Jérusalem ne feraient que confirmer notre persuasion que c'est là le texte original. Mais Renaudot a cette fois une bonne raison pour ne pas admettre cette affirmation; d'autres avant lui avaient observé la chose. En effet, l'auteur de l'anaphore, Denys bar Salibi, a écrit une « Explication de la Liturgie » dans laquelle il dit « sacerdotem verba Christi tamquam ex eius persona pronunciare ». D'où l'on conclut « eadem (verba) liturgia sua sustulisse non est verosimile contra tot aliarum formam quae ignota illi esse non poterat, nam de aliis liturgiis loquitur in operis sui fine »⁽²⁾. A cela il faut répondre que dans son livre Denys ne commente pas le texte de sa propre anaphore mais celui de l'anaphore de S. Jacques, qui de fait contient les paroles sacramentelles; de plus, le manuscrit le plus ancien contenant l'anaphore de Denys porte

⁽¹⁾ HOWARD, *o. c.* p. 295.

⁽²⁾ RENAUDOT, *o. c.* p. 454.

la date de 1230 et fut donc écrit moins de 60 ans après la mort de l'auteur.

L'anaphore de *Xyste*, pape de Rome, présente un texte purement narratif. Ms. du Br. Mus. 263 (a. 1218; f. 34 b):

...qui cum paratus esset ad passionem salutarem, in pane qui ab eo benedictus ac sanctificatus et fractus et distributus erat apostolis, corpus suum propitiatorium *dedit* nobis in vitam aeternam. Et in calice qui ab eo signatus ac sanctificatus et datus erat apostolis sanctis, sanguinem suum propitiatorium *dedit* nobis in vitam aeternam.

C'est ainsi que le texte se présente dans Br. Mus. 272 (f. 55 b), Vat. Syr. 25 (f. 274 a), Vat. Syr. 29 (f. 23 b), Paris 72 (f. 46 a), Paris 75 (f. 113 a), Cambridge add. 2887 (f. 40 b), et probablement dans bien d'autres manuscrits de Londres, Cambridge, Oxford, Berlin et d'Orient; car il existe au moins 40 mss. de cette anaphore, si répandue à cause de sa brièveté.

Beaucoup de mss. ont corrigé le texte mais précisément les nombreuses manières de corriger prouvent que ce sont là des additions faites au texte original. Citons Paris 73 (f. 36 b dans la marge), Paris 78 (f. 32 a; outre l'addition faite dans le texte on a écrit dans les marges les formules maronites), Paris 79 (f. 36 a), Paris 80 (f. 49), Paris 86 (f. 66, semblable à Paris 79), Paris 93 (f. 62), Paris 180 (f. 6 a), Borg. Syr. 50 (f. 40 b), Borg. Syr. 58 (p. 167), Vat. Syr. 297 (f. 45 a, ms. de la main d'Assemani). La manière la plus absurde de corriger se rencontre dans Vat. Syr. 31 (f. 9 b), Vat. Syr. 431 (f. 16 a) et Vat. Syr. 434 (f. 37 b) qui ont intercalé entre les mots « propitiatorium » et « dedit » toute une phrase: « et dixit: hoc est corpus meum quod pro vobis et pro multis etc. ». C'est donc une gageure de prétendre, comme le fait Renaudot, « ommissa illa (verba Christi) fuisse non tam certo consilio quam librarium culpa »⁽¹⁾. Lui-même a observé des notes marginales dans certains manuscrits, mais cela n'arrivait pas à le persuader qu'il pouvait trouver là des additions.

⁽¹⁾ RENAUDOT, *o. c.* p. 143.

3. La troisième espèce d'anomalie consiste à faire dire les paroles sacramentelles par le Christ non pas en style direct mais en dépendance d'un précepte de *croire*; ainsi le Christ dira: prenez et mangez, et croyez que ceci est mon corps. A cette catégorie appartiennent quatre anaphores.

L'anaphore de *Denys l'Arcopagite*. Ms. du Br. Mus. 290 (10/11 s.; f. 25 a):

...panem accepit in manus suas sanctas et aspexit ad te, Deus Pater, gratias egit, benedixit, sanctificavit, fregit et dedit discipulis suis, apostolis suis sanctis dicens: Accipite, manducate ex eo et *credite* quod corpus meum est hoc quod pro vobis et pro multis frangitur et datur in remissionem peccatorum et in vitam aeternam. Populus: Amen. Sacerdos: Eodem autem modo et super calicem quem miscuit e vino et aqua, gratias egit, benedixit, sanctificavit, dedit discipulis suis, apostolis suis sanctis dicens: Accipite, bibite ex eo vos omnes et *credite* quod sanguis meus est hic qui pro vobis et pro multis effunditur et datur in remissionem peccatorum et in vitam aeternam.

Ce texte se lit aussi dans les mss. Br. Mus. 261 (f. 60 b), Borg. Syr. 159 (f. 43 a), Paris 76 (f. 216 a), tandis que Vat. Syr. 293 et Borg. Syr. 37 ont évidemment la formule maronite. D'autres mss. peuvent être consultés à Cambridge, Birmingham, Damas, Jérusalem et Krêm.

L'anaphore de *Marutha*, évêque de Maipherkat. Ms. de Paris 81 (16 s., f. 92 a):

...panem fermentatum accepit in manus suas puras et Patri gratias agens benedixit, sanctificavit, fregit et distribuit discipulis sanctis dicens: Accipite, manducate ex eo et *credite et affirmate et ita praedicate et docete* quod corpus meum est hoc quod pro salute mundi immolatur; et manducantibus illud ac credentibus in me dat remissionem ac veniam peccatorum et vitam aeternam. Populus: Amen. Sacerdos: Similiter et vinum prosequendo accepit ac illud iusta proportione aqua miscuit, gratias egit, benedixit, sanctificavit et dedit illud discipulis suis dicens: Accipite, bibite ex eo vos omnes et *credite et affirmate et ita praedicate et docete* quod sanguis meus est hic qui pro salute mundi effunditur, et bibentibus illum ac in me credentibus dat remissionem debitorum et veniam peccatorum ad vitam aeternam.

Hormis les mss. Vat. Syr. 448 et Borg. Syr. 37 qui ont la formule maronite, tous les autres mss. que j'ai vus c.-à-d. Vat. Syr. 26, 28, 29, 31, 33, 414, 434, Borg. Syr. 156, 159, Paris 73, 76 et 78, donc même ceux qui d'ordinaire corrigent les formules suspectes, ont conservé le texte original; il en sera probablement de même des six autres mss. qui se trouvent autre part en Europe et de ceux du Proche-Orient.

L'anaphore de *S. Pierre 1^e* dans la consécration du pain. Ms. de Paris 75 (a. 1524; f. 44 b), selon la traduction de Renaudot (p. 147):

...panem accepit... dicens: *Mysteria haec viatica vobis sint. Et quancumque comedetis istud ad modum alimenti, credite et certum habete* quod hoc est corpus meum quod pro vobis et pro multis frangitur et datur in expiationem delictorum, remissionem peccatorum et in vitam aeternam.

Texte identique dans Vat. Syr. 25 (f. 287), 26 (f. 28 a), 297 (f. 11 b), Barb. Or. 29 (f. 26 b). Mais les mss. Vat. Syr. 292, 293 et Borg. Syr. 37 ont la formule maronite. Peu nombreux sont les mss. contenant cette anaphore.

Malgré Renaudot qui croit que les paroles sacramentelles retiennent leur « intégrité » (4), il faut noter que dans le texte présent les mots « croyez que ceci est mon corps » ne se rapportent pas à l'institution de l'Eucharistie mais à la communion qui la suivit immédiatement. Le sens n'est pas: prenez et mangez, et croyez à ce que je fais, au changement qui s'opère dans le pain; mais: voici du viatique, de la nourriture véritable et quand vous la mangez, croyez fermement que c'est mon corps.

L'anaphore de *Grégoire Jean*, évêque, supérieur du couvent Mar Mattai. L'anomalie se constate seulement dans la consécration du pain. Ms. de Cambridge add. 2887 (a. 1843; f. 175 b):

...et dedit discipulis suis et dixit: Accipite, manducate ex eo, et *credite et affirmate* quod corpus meum est quod do in remissionem debitorum et in veniam peccatorum, in aeternum. Amen.

(4) RENAUDOT, *o. c.* p. 153.

En Europe il y a un autre manuscrit qui contient cette anaphore, Mingana 563; or celui-ci omet complètement les paroles sacramentelles du pain et présente une phrase semblable à celle de l'anaphore de Pierre 2°: « et (panem) dedit discipulis suis in remissionem debitorum etc. » (fol. 175 b). Si ceci était le texte original, il faudrait ranger cette anaphore dans la catégorie précédente.

4. Une seule anaphore présente une formule viciée qu'on a signalée souvent pour certaines anaphores éthiopiennes; c'est l'anaphore de *S. Pierre 3°*. Les mss. Paris 71 (f. 27 a), Vat. Syr. 28 (f. 3 a) et Vat. Syr. 29 (f. 5 a) portent: *Hic panis est corpus meum*.

Le Vat. Syr. 297 (f. 16 a) donne ce même texte dans une colonne de la page, mais dans l'autre colonne une formule exacte. Un bon texte se lit aussi dans Vat. Syr. 434 (f. 184) mais plus tard on ajouta une feuille contenant les formules maronites; ce sont également ces formules qu'on lit dans le Borg. Syr. 37.

On a entrepris des études sur l'origine de cette anaphore qui n'est pas syrienne, mais maronite; lorsque la lumière sera faite sur son origine et son histoire, il sera sans doute plus aisé d'expliquer ce vice dans la formule de consécration, dû plutôt à un excès de bonne volonté.

5. Dans cette cinquième catégorie nous signalons quelques petites irrégularités qui ne tirent pas à conséquence mais qui montrent avec quelle liberté les auteurs d'anaphores arrangeaient leurs compositions.

D'abord une curiosité. Au lieu de dire: *Hoc est corpus meum*, on dit: *Haec est caro mea*, dans les anaphores de *Matthieu le Pasteur* et d'*Ignace I ben Wahib*. Ensuite, il arrive qu'on omet les mots: « Accipite, manducate. Accipite, bibite »; ainsi dans les anaphores de *Denys bar Salibi 2°*, de *Xyste*, de *Thomas*, de *Michel le Grand*, de *Cyrille d'Alexandrie*, et pour la formule du calice seulement, dans celle de *Jacques d'Edesse* et de *Moïse bar Képha 1°*. D'autres fois ces mêmes mots sont transportés après la phrase « *Hoc est corpus meum. Hic est sanguis meus* »; voyez l'anaphore de *Jacques Baradée*, et pour le calice seulement, celle de *S. Jean Chry-*

sostome, de *Jean Maron*, de *Jean le Petit* et de *S. Jean l'Évangéliste*. Ces omissions ou transpositions ne se rencontrent pas nécessairement dans tous les manuscrits d'une anaphore déterminée et sans doute elles sont dues parfois à la négligence ou à l'inattention des scribes (1).

III. Explication de ces anomalies.

Pour expliquer ces anomalies, qui ennuyaient fortement Renaudot lorsqu'il devait prouver contre les Protestants que les Orientaux avaient dans l'Eucharistie la même foi que les catholiques, le savant orientaliste a recouru, tant qu'il a pu, à l'hypothèse d'une erreur de copiste. On laissait, disait-il, de la place libre pour écrire les mots sacrés plus tard au vermillon, ou bien « religionis causa », par respect pour ces mots, pour ne pas les divulguer on omettait de les écrire; les scribes qui avaient de telles copies sous les yeux, auraient ensuite transcrit ces oraisons en sautant le blanc. Ces explications ne sont pas sérieuses; pour chaque anaphore nous avons interrogé la tradition manuscrite et celle-ci, dans la mesure qui a été dite, exclut l'erreur de copiste. De plus, celui qui admettrait l'hypothèse de Renaudot, devrait encore répondre à cette autre question: comment se permettait-on de retranscrire des anaphores dans lesquelles manquaient les paroles les plus nécessaires, si toutefois on les prenait pour telles?

Et ceci nous amène à une deuxième explication, celle que proposa Richard Simon: les Jacobites croyaient que l'épiclese seule opérait la consécration du pain et du vin, et donc ils ont omis ou effacé les paroles du Christ. Cette explication suppose une thèse non prouvée et contestée déjà par Renaudot, notamment que les Jacobites auraient eu sur l'épiclese liturgique les vues dogmatiques qu'ont eues sur elle assez tard les Grecs dissidents.

Mgr. Dib dans sa précieuse « Étude sur la liturgie maronite » ne nie pas que les Jacobites attribuaient une grande

(1) Dans le livre de F. HAMM, *Die liturgischen Einsetzungsberichte* (Münster 1928) on trouvera un exposé détaillé sur les différentes formules consécratoires occidentales et orientales; notre sujet n'est pas traité directement; voyez p. ex. pag. 77, note 149.

importance à l'épîclèse, il est pourtant d'avis que c'est l'ensemble du rite comprenant le récit de la cène et la prière au Saint-Esprit qui leur semblait essentiel. En outre il remarque l'attention qu'on portait aux mots « benedixit et sanctificavit » et aux signes de croix qui accompagnaient ces mots ⁽¹⁾. Il est très vrai que le nombre, le moment et le sens des bénédictions à tracer a été en plusieurs rites l'occasion de disputes parmi les Jacobites; mais encore faudrait-il ajouter au seul témoignage de Denys bar Salibi, invoqué ici, celui d'autres Syriens; et de plus, il suffit d'examiner les manuscrits du 9^e, 10^e, et même du 11^e siècle (p. ex. Paris 70) pour se convaincre que les mots « benedixit et sanctificavit » ne sont pas toujours écrits en relief et que parfois même les signes de croix à cet endroit font complètement défaut.

Peut-être est-il possible de serrer le problème de plus près, en ne voulant pas trouver, pour toutes les anomalies une explication unique. Remarquons d'abord que les anomalies sérieuses se présentent tout au plus dans 18 anaphores, alors que l'église syrienne et maronite en a eu probablement plus de 70 à sa disposition. De ces 18, retranchons immédiatement l'anaphore de S. Pierre 3^e qui a une composition insolite et dont la formule de consécration est viciée, mais n'offre pas de lacune. Puis, si l'on excepte l'anaphore de Denys l'Aréopagite, aucune autre parmi les anaphores incriminées ne se rencontre dans un manuscrit antérieur au 13^e siècle; bien plus, un bon nombre d'entr'elles fait son apparition seulement au 15^e siècle. Cela ne veut pas dire que quelques-unes des anaphores irrégulières n'aient pas été composées avant l'âge où les manuscrits nous les font connaître, p. ex. celle de Jean bar Šušan qui est mort en 1072, celle de Denys bar Salibi mort en 1171, et il y a des raisons pour admettre que celle de Thomas ait été composée au 11^e siècle; ainsi nous rejoignons la date du manuscrit le plus ancien contenant une anaphore irrégulière, celle de Denys l'Aréopagite, le 10/11^e siècle. C'est donc vers cette date que les auteurs d'anaphores auraient commencé à s'écarter des formules traditionnelles de la consécration et à en créer de nouvelles.

Différents facteurs, semble-t-il, ont influé, isolément ou

⁽¹⁾ P. DIB, *o. c.* p. 59-62.

conjointement, sur ces nouvelles créations. Si nous examinons l'anaphore de Denys l'Aréopagite, nous voyons qu'il introduit dans la narration de la dernière Cène un élément dogmatique: credite, croyez, fait-il dire au Christ, que ceci est mon corps. L'anaphore de Pierre 1^e et de Grégoire Jean urgent ce précepte: credite et certum habete; celle de Marutha parle encore avec plus de force: credite et affirmate et ita praedicate et docete. Ces quatre anaphores unirent ce précepte aux paroles de la consécration; celles de Thomas et de Jean bar Šušan au contraire le placèrent dans l'oraison suivante dans laquelle se trouve ordinairement le précepte de Notre Seigneur de faire cela en commémoration de sa mort et de sa résurrection. Ces auteurs ne voulaient donc pas altérer les paroles du Christ mais insister sur une croyance qui leur était chère concernant le corps et le sang de Jésus-Christ.

Or, l'anaphore de Denys bar Salibi nous met comme sur la voie pour savoir quelle était cette doctrine qui tenait tant à cœur aux Jacobites; « corpus suum vocavit illum (panem) » dit-il; et dans son « Exposition de la Liturgie » il a écrit un passage significatif qui éclaire sa pensée. Commentant la parole de S. Paul: « Non diiudicans corpus Domini » il dit: « Ecce ergo vocat ea corpus et sanguinem Domini, non vero hominis. Corpus igitur et sanguinem Domini sumimus, non vero hominis » ⁽¹⁾. Dans ce passage Denys vise les Nestoriens, qui conséquemment à leur doctrine des deux personnes dans le Christ et de l'union de celles-ci en Lui, expliquaient d'une façon hérétique la présence du Verbe dans l'Eucharistie. Cette querelle était vieille, et au 12^e siècle Denys ne faisait que répéter ce qu'au cinquième Philoxène de Mabboug avait déjà dit dans les mêmes termes ⁽²⁾. Dans les anaphores on insista donc sur ce point, que dans la messe on avait le corps et le sang non d'un homme, mais du Verbe.

Mais une fois qu'on avait délaissé la tradition de narrer l'institution de l'Eucharistie au moyen d'un texte voisin de celui de l'évangile ou au moins de celui de l'anaphore de

⁽¹⁾ DIONYSIUS BAR SALIBI, *Expositio Liturgiae*. Corpus Scr. Chr. Orient. Script. Syri, t. 93 (versio H. Labourt) p. 75.

⁽²⁾ J. S. ASSEMANUS, *Bibl. Or.*, t. II, p. 38 sq. D'autres textes dans M. JUGIE, *Theologia dogmatica chr. orient.*, t. V. Paris 1935, pag. 664 ss.

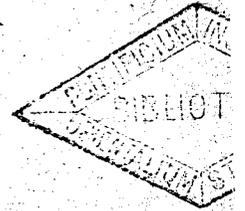
S. Jacques, les auteurs ne résistèrent plus à l'inspiration qui leur faisait donner à cette oraison de la messe un développement littéraire, comme ils faisaient librement pour les trente autres oraisons de l'anaphore qu'ils composaient; et c'est ainsi que après le 13^e siècle nous avons des anaphores où la liberté du développement fait oublier les paroles sacramentelles ou les présente de telle manière qu'elles ne peuvent plus assurer l'efficacité d'un rite et de sa formule. Cet élément littéraire a manifestement influencé les anaphores de Basile Abd al-Gani, de Cyrille de Hah, d'Ignace le Jeune et peut-être celle de Matthieu le Pasteur.

Enfin, il est certain qu'un troisième facteur a pu provoquer des anomalies dans les paroles de la consécration, un facteur d'ordre pratique, le souci de la brièveté. En effet, certaines anaphores sont longues, très longues; à côté d'elles on en a composé de brèves; on a rendu la pensée que devait exprimer chacune des oraisons de l'anaphore, leur nombre étant fixe, par le moins de mots ou de phrases possibles; on a retranché tout ce qui n'était pas tout à fait nécessaire et cette opération a exercé ses ravages aussi dans la narration de la dernière Cène et dans la formule de consécration: évidemment cela suppose qu'on ne regardait pas les paroles « ceci est mon corps, ceci est mon sang » comme essentielles au sacrifice de la messe; les anaphores de Xyste, de Jean de Haran, d'Abraham, de Moïse bar Kepha 2^e et de Pierre 2^e, appartiennent à cette catégorie. Elles ne paraissent pas avoir été composées avant le 13^e siècle; ce n'est plus l'époque des grands théologiens syriens.

Que ces facteurs aient exercé leur influence sur les auteurs d'anaphores, me semble indéniable; ils leur ont fait perdre le sens de la tradition et la tradition elle-même. Celle-ci nous est conservée dans les manuscrits les plus anciens, et c'est en la suivant, et non pas en recourant à la traduction d'une formule latine, qu'on pourrait le mieux écarter les anomalies sérieuses que nous avons signalées dans une quinzaine d'anaphores syriennes.

A. RAES, S. I.

ORIENTALIA CHRISTIANA PERIODICA



COMMENTARII DE RE ORIENTALI AETATIS CHRISTIANAE
SACRA ET PROFANA EDITI CURA ET OPERE
PONTIFICII INSTITUTI ORIENTALIUM STUDIORUM



PONTIFICII INSTITUTI ORIENTALIUM STUDIORUM

PIAZZA SANTA MARIA MAGGIORE, 7

ROMA 128

1937